

CE N'EST QUE LE DÉBUT.

Les acquis féministes dans le droit pénal en matière sexuelle
Une déclaration commune

Depuis quatre ans, le mouvement féministe se bat pour un droit pénal en matière sexuelle adapté à notre époque. Notre principale revendication : une loi qui protège efficacement notre autodétermination sexuelle. Notre engagement a porté ses fruits ! Actuellement, il existe un projet de loi qui contient trois améliorations capitales par rapport à la situation actuelle :

- Premièrement, la contrainte et la violence ne seront plus des conditions préalables à la reconnaissance d'un viol. À l'avenir, les victimes de violences sexuelles n'auront donc plus à prouver de facto qu'elles ont dû se défendre contre une agression. Le refus explicite ou implicite, verbal ou non verbal, doit suffire pour que le viol soit reconnu. Par conséquent, les états de sidération et de choc¹ entrent dans cette catégorie.
- Deuxièmement, la définition du viol doit être formulée de manière neutre du point de vue du genre, de sorte qu'à l'avenir, les personnes puissent dénoncer des viols indépendamment de leur identité de genre.
- Et troisièmement, selon le projet de loi, il doit être possible pour les auteur-trices de violences sexuelles de suivre des programmes d'apprentissage et des consultations sur la violence² en plus de leur peine.

Ces trois améliorations massives sont nos acquis. Elles sont dues à l'engagement infatigable et de longue date d'innombrables militant-es, spécialistes et personnes concernées. La révision actuelle du droit pénal en matière sexuelle représente un progrès historique par rapport au statu quo. C'est pourquoi nous soutenons cette révision et appelons le Parlement à l'adopter.

Oui, nous voulons aller encore plus loin et ancrer dans la loi le principe évident du « seul un oui est un oui ». Mais avec la nouvelle décision du Conseil des États en faveur de la variante « seul un non est un non », nous ne pouvons plus atteindre notre objectif initial dans cette révision. Comme la formulation du Conseil des États a explicitement reconnu l'état de choc comme une forme de refus, il n'y a de facto plus guère de différences juridiques par rapport à une formulation « seul un oui est un oui ». En introduisant le travail avec les auteur-trices de violence, le Parlement s'engage en outre à faire un pas de plus et à aborder la violence sexuelle de manière préventive.

¹ De nombreuses victimes de violences sexuelles sont en état de choc. Selon une étude suédoise, 70% des femmes qui se sont rendues dans une clinique pour victimes de viol ont fait état d'une immobilité tonique significative. Ces cas doivent entrer dans la définition légale du viol.

² Des programmes d'apprentissage et des conseils en matière de violence pour les auteur-trices de violences sexuelles – comme cela est déjà possible aujourd'hui en cas de violence domestique – peuvent être des mesures concrètes pour réduire l'ampleur des violences sexuelles dans notre société. Les chiffres de Zurich et de Bâle montrent un taux de récidive significativement plus bas chez les auteur-trices de violences qui ont suivi un conseil en matière de violence ou participé à un programme d'apprentissage.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons la présente révision. Notre message à la population reste le même : le sexe nécessite toujours le consentement de toutes les personnes concernées. Tout le reste est de la violence.

Nous tenons à rappeler que la redéfinition du viol ne peut à elle seule mettre fin à la violence sexuelle. La lutte contre la violence doit toujours être menée simultanément à différents niveaux. Ces dernières années, nous avons pu fêter d'importants succès dans le domaine de la prévention et des mesures de protection pour les personnes concernées : à l'avenir, des campagnes de prévention nationales régulières seront organisées contre la violence liée au genre, la violence domestique et la violence sexuelle, et une offre de conseil 24h/24 sera mise en place dans toute la Suisse pour les personnes victimes de violence. Notre demande de création de centres de crise spécialisés pour les victimes de violence dans toute la Suisse a été acceptée.

Ce n'est que le début ! En nous appuyant sur cette révision, nous pourrions à l'avenir poursuivre la lutte pour « seul un oui est un oui ». En outre, la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul reste pour nous une priorité politique, ce qui est une poursuite pénale adaptée aux victimes et aux traumatismes qu'elles ont vécu, ainsi qu'un financement durable des centres d'aide aux victimes et des centres d'hébergements. Nous exigeons une protection inclusive, complète et efficace contre la violence et continuons à lutter pour une société exempte de violence liée au genre, domestique et sexuelle. Jusqu'à ce que nous soyons toutes et tous libres et en sécurité.

Merci à tou-tes les activistes, aux personnes concernées, aux ONG et aux politicien-nes pour leur engagement.

Premier-ères signataires

Agota Lavoyer, experte pour les violences sexuelles

Anna-Béatrice Schmaltz, experte prévention des violences liées au genre, cfd

Lisa Mazzone, conseillère aux états, les VERTS

Morena Diaz, activiste et Content Creator

Noëmi Grütter, experte droits des femmes et activist pour les droits humains

Sim Egger, responsable politique, Brava

Tamara Funciello, conseillère nationale et co-présidente des Femmes socialistes suisses

Services et organisations spécialisés signataires

Beratungsstelle kokon (Opferhilfe und Krisenberatung für Kinder, Jugendliche und junge Erwachsene)

BIF Beratungsstelle für Frauen gegen Gewalt in Ehe und Partnerschaft

Brava (anciennement TERRE DES FEMMES Suisse)

cfd - Die feministische Friedensorganisation

Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV)

FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration

Frauenberatung Sexuelle Gewalt Zürich

Frauenhaus und Beratungsstelle Zürcher Oberland

Frauenhaus St. Gallen

Puntozero Associazione

Solidarité Femmes Biel/Bienne & Region

Solidarité Femmes Fribourg – Centre LAVI
Stiftung Frauenhaus Zürich
Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kindern (Opferhilfeberatungsstellen Lantana und Vista plus Frauenhäusern Bern und Thun-Berner Oberland)
Stiftung Opferhilfe Bern
Verein Beratungsstelle Frauen-Nottelefon

Collectifs et organisations signataires supplémentaires

Anthrosocial
Appel d'elles
Campax
Collectivo lo lotto ogni giorno
Evangelische Frauen Schweiz
Feministisches Streikkollektiv Zürich
Feministisches Streikkollektiv Bern
FemWiss
Frauen* für den Frieden
frbb – frauenrechte beider basel
Femmes de Paix Autour de Monde
humanrights.ch
INSOS
L'organisation Suisse des lesbiennes LOS
Marche Mondiale des Femmes Suisse
NCBI Suisse
Schweizerischer Verband für Frauenrechte SVF
Santé Sexuelle Suisse
Femmes socialistes suisses
Syndicom
Transgender Network Switzerland TGNS
Women's March Zürich
YOUVITA